

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #404**

Job Title / Designation de l'emploi <b>TECHNICIEN DE MAINTENANCE À LA GESTION DES SYSTÈMES</b>	Salary Group Groupe <b>13</b>	Affiliation Affiliation syndicale <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>TÉLÉVISION ET RADIO FRANÇAISES</b>			
Function / Fonction Chargé de fournir, sur les lieux de production, un support technique pour les systèmes de serveurs de production et de diffusion, incluant les logiciels et les équipements afin d'assurer leur fonctionnalité, leur fiabilité et leur entretien. Exécute les tâches reliées à l'entretien des équipements de production et de diffusion.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assure, en collaboration avec les techniciens à la gestion des serveurs, le bon fonctionnement des systèmes de serveurs et d'autres systèmes périphériques et associés, selon les besoins de production et d'entretien.</li> <li>2. Vérifie de façon continue, avant et pendant la production, l'état des systèmes des serveurs de production et d'autres systèmes associés; détecte et corrige les défauts, les documente et fait rapport, au besoin.</li> <li>3. Participe à l'élaboration et applique les procédures d'entretien.</li> <li>4. Conseille les techniciens à la gestion des serveurs, les techniciens de maintenance et la production.</li> <li>5. Identifie et détermine les limitations temporaires des systèmes, en informe la production et assure les suivis nécessaires.</li> <li>6. Fait le suivi des pannes auprès des différents intervenants afin de s'assurer que les correctifs nécessaires sont apportés et informe les personnes concernées.</li> <li>7. Coordonne et révisé le travail des techniciens tout en participant activement et les conseille.</li> <li>8. Communique, en cas d'urgence, avec les fournisseurs autorisés de la Société afin d'obtenir les services nécessaires à la remise en fonction des serveurs ou d'autres équipements; s'assure que les services rendus ou le matériel commandé respecte les engagements.</li> <li>9. Effectue la mise à jour des logiciels et du matériel des systèmes de serveur de production, de diffusion et d'autres systèmes périphériques et associés.</li> <li>10. Participe activement à l'implantation, la modification et la reconfiguration des systèmes.</li> <li>11. Guide et forme les différents niveaux de technicien de maintenance dans l'exécution de leurs tâches.</li> <li>12. Exécute les tâches reliées à l'entretien des équipements de production et de diffusion.</li> <li>13. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie.</li> <li>14. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>15. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>16. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</li> <li>B. S / O</li> <li>C. Entretien des relations internes et externes.</li> </ol>			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique option audiovisuel, télécommunications ou systèmes ordonnés ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience
Cinq (5) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante. Coordination d'une équipe de travail.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation